



AVIS AU PUBLIC

Commune de Gigondas

Enquête publique portant sur le projet de Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°22/30 en date du 14 avril 2022, le maire de Gigondas a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gigondas.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision n°E22000024/84 en date du 12 avril 2022, a désigné Madame Marie Pierre SIMON en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Gigondas (13, Place Gabrielle Andéol), pour une durée de 32 jours consécutifs, du 9 mai 2022 au 9 juin 2022 inclus, soit 32 jours consécutifs.

Ce projet de modification n°3 du PLU de Gigondas a été prescrit par délibération n°D2021_51 du Conseil municipal en date du 7 octobre 2021 et a pour objets de :

- Autoriser (sous conditions), en zone A, les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles.
- Augmenter la hauteur maximale autorisée des constructions en zone UCc.

Par décision n° CU-2021-2992 du 12 avril 2022, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que la Modification n°3 du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie de Gigondas aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

- du lundi au jeudi de 9h à 13h et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h,
- Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles.

Il sera également consultable sur le site internet de la Commune : <https://www.gigondas-dm.com>

Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie de Gigondas.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie de Gigondas d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la Mairie de Gigondas (13, Place Gabrielle Andéol – 84190 GIGONDAS) ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@gigondas-mairie.fr

Seules les observations parvenues pendant le délai de l'enquête seront prises en considération.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Gigondas le :

- 09/05/ 2022 de 9 h à 12 h,
- 23/05/ 2022 de 9 h à 12 h,
- 09/06/2022 de 9 h à 12h,

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur lequel rencontrera dans la huitaine Monsieur le Maire et lui communiquera toutes les observations du procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie de Gigondas et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la Commune (<https://www.gigondas-dm.com>).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°3 du PLU pourra être modifié lors de l'éventuelle approbation par le Conseil municipal de Gigondas. Une délibération sera prise. Monsieur le Maire est responsable du projet.